



15 avril 2021

COMMISSION PARITAIRE DE RECOURS

Révision individuelle de situation 2021

BNP PARIBAS

Vous n'avez pas été augmenté(e) ou promu(e) depuis un certain nombre d'années ?

FAITES APPEL A LA CFDT

Pour vous représenter lors de la prochaine Commission en octobre 2021 !

Comment Procéder ?

Si votre demande de promotion ou augmentation auprès de votre RH local n'a pas trouvé d'échos positifs, vous devez saisir la **Commission Paritaire de Recours** par écrit via votre GI **avant le 30 juin 2021**.

Vos représentants locaux CFDT sont à vos côtés pour rédiger ce courrier et constituer votre dossier.

(évaluations professionnelles des dernières années, imprimé de mobilité, note synthétique expliquant votre parcours professionnel de ces 10 dernières années ...).

Conditions & Modalités

Pour un changement de niveau (Promotion)

Techniciens jusqu'au niveau F

sans changement de niveau depuis 6 ans

Techniciens de niveau G

sans changement de niveau depuis 8 ans

Cadres de niveau H ou I

sans changement de niveau depuis 10 ans

Pour une demande d'augmentation individuelle

Techniciens et Cadres de niveau H ou I

n'ayant pas bénéficié d'une révision de situation (promotion ou augmentation) depuis 5 ans

Vos représentants CFDT à la Commission de recours

Alexandre Bouat

06 98 54 83 53



BDDF

Patricia Suparamy

06 65 88 39 95



BDDF

Isabelle Volmeringer

06 99 26 44 84



Pôles & Fonctions

Rémy Meynard

07 64 36 72 53



BDDF Opérations

Comment fonctionne la Commission ?

En octobre 2021, la CFDT portera auprès de la Direction Générale vos demandes d'augmentations/promotions non satisfaites localement et répondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus.

Un avis unanime engage votre Direction Locale à appliquer la décision.

POUR NOUS CONTACTER :

 cfdt.nationale@bnpparibas.com